



Tisséo Collectivités  
Signature électronique de  
Jean-Michel LATTES



Le 5 mars 2025

Syndicat Mixte des Transports en Commun  
De l'Agglomération Toulousaine

## DECISION

N° 2025.027

Le Président de Tisséo-Collectivités,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine approuvés par Arrêté Préfectoral du 21 décembre 2023 ;

Vu la délibération n° D.2022.02.22.11.1 du 22/02/2002 approuvant l'adhésion à l'association POLIS dite « réseau POLIS » ;

Vu la délibération n° D.2023.10.11.7.4 en date du 11 octobre 2023 par laquelle le Comité Syndical a délégué au Président de Tisséo-Collectivités une partie de ses compétences et notamment celle de procéder, au nom du Syndicat, au renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;

### CONSIDERANT QUE :

Tisséo-Collectivités souhaite poursuivre les actions menées par le réseau POLIS dans le but de réaliser d'une part, des échanges d'expériences avec d'autres villes, régions et autorités organisatrices des transports et de participer d'autre part, à la préparation de projets en réponse à des appels à proposition lancés par la Commission Européenne.

### DECIDE :

**ARTICLE 1 – DE RENOUVELER** l'adhésion pour l'année 2025 au réseau POLIS pour un montant annuel de 10 164,00 €

**ARTICLE 2** – La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Comité Syndical et sera transmise pour visa à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le

Le Président,

Jean-Michel LATTES

